



LA CHARTE DU LÉO

Le Léo, c'est quoi ?

Conformément à ses statuts, le **Club de Loisirs Léo Lagrange**, dit « **Le Léo** », exerce une pluralité d'activités : culturelles, de loisirs, sportives, sociales et également économiques – hébergement et restauration accueillant tous les publics.

Les fondateurs de l'association ont souhaité cette synergie d'activités pour mettre en œuvre, tout en les adaptant aux évolutions de la société, les valeurs d'Éducation Populaire et d'enrichissement personnel prônées par Léo Lagrange, membre du gouvernement du Front Populaire, chargé des Sports et des Loisirs, suite à l'avènement des premiers congés payés pour les travailleurs, en 1936.

Le Léo est un lieu de convivialité, de rencontres, d'échanges, de partage et de ressources.

Le Léo, c'est comment ?

Nos 10 fondamentaux :

1. **Le Léo** possède, entre autre, une entité économique, à but non lucratif, et ses membres ne sont pas que des Clients.
2. **Le Léo** porte les valeurs humanistes et citoyennes. Le respect de la dignité humaine et la convivialité sont les fondements essentiels de l'ensemble de son organisation.
3. La diversité des individus présente une richesse qui interdit toutes discriminations. **Le Léo** favorise les échanges culturels et la mixité sociale.
4. **Le Léo** rend accessible à tous les publics l'ensemble de ses activités.
5. **Le Léo** s'implique dans la vie locale. Il est acteur des tâches d'intérêt public et général et concourt à l'organisation d'événements associatifs, culturels et sportifs. Ainsi, **Le Léo** se constitue structure ressource pour la Ville et le département.
6. **Le Léo** œuvre de concert avec les associations et structures prônant les mêmes valeurs, dans le respect mutuel des pratiques et des organisations internes.

7. Les idées d'animation, d'action ou autres sont accueillies avec intérêt et les porteurs d'un projet peuvent le mener à terme avec le soutien du **Léo**, à condition qu'ils recherchent, en premier lieu, l'intérêt collectif avant le bénéfice individuel de ses membres.
8. **Le Léo** fait vivre l'Éducation Populaire, notamment en concevant une programmation culturelle (musiques, danses, poésie, théâtre, cinéma, expositions, conférences) qui invite au questionnement, à la découverte d'environnements nouveaux, et offre la possibilité d'un enrichissement personnel permanent.
9. **Le Léo** promeut ses idéaux et ses actions par tous les moyens de communication appropriés et ses adhérents sont des personnes relais de cette diffusion.
10. Une Commission Éthique au sein du **Léo** est chargée de formuler des avis et des recommandations auprès de son Conseil d'Administration pour faire vivre les valeurs de cette Charte et veiller à leur respect par ses adhérents, ses salariés et ses utilisateurs.

Chaque adhérent du **Léo** prend l'engagement de respecter ces **10 fondamentaux** en datant et signant, après mention « lu et approuvé », la présente **Charte du Léo**.